



**Compte-rendu du conseil municipal**  
Séance du 26 février 2024 – 17h00

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 16/02/2024

Présents : Vincent BERTOLDO, Annick BESSIERE, Nadège CETTOUR, Céline HUGUES, Pierre MICHEL (arrivé au point 4 et départ après le point 5), Boris MONNIER (arrivé au point 4), Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absents excusés : Dominique GUEYTTE, Didier PACAUD pouvoir à Nadège CETTOUR

Secrétaire de séance : Vincent BERTOLDO

- 1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance** : Vincent BERTOLDO
- 2. Procès-verbal du 15 janvier 2024 approuvé.**
- 3. Actes signés par le Maire dans le cadre de ses délégations** : **Aucun**
- 4. Débat d'Orientations Budgétaires : Délibération DCM2024-02-01**

Le Maire a présenté un rapport d'Orientation Budgétaire en vue de la préparation du budget primitif 2024 de la commune de Rosans et de son budget annexe.

Les dotations de l'Etat devraient être en hausse en 2024 mais ne compenseront pas l'inflation (2,6 % prévu pour 2024). Il faudra intégrer la majoration de 5 points d'indice pour tous les agents et le passage en catégorie B de la secrétaire de mairie (décret national attendu prochainement).

Il est proposé de maintenir la tarification à 1 € pour la cantine selon les revenus. Un nouveau contrat pour l'approvisionnement de la cantine est à prévoir pour la rentrée 2024-2025. Il faut s'attendre à une augmentation des prix. L'avenir du service de navette dépendra des décisions des autres communes qui contribuent à son financement. 4 logements aux Grands Prés sont mis en vente.

Les bases fiscales devraient être réévaluées de 3,9 % nationalement sauf pour les locaux à usage professionnel et commercial. Il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux. Il faut prévoir une légère baisse des revenus des immeubles compte tenu du programme de rénovation en cours. Des investissements sont à programmer avec des subventions attendues :

- Requalification du centre-bourg (80 % de subvention Etat et Département)
- Réfection de la calade – chemin de ronde (80 % de subvention Région)
- Aménagement des jardins partagés (70 % de subvention Région)

Des études et travaux sont à prévoir pour sécuriser la route du Lastic (mur de soutènement et voirie). La commune pourrait également engager la révision du PLU et la réalisation d'un SPR (site patrimonial remarquable) en 2024.

Avec une capacité d'autofinancement nette en moyenne supérieure à 60 000 € ces trois dernières années, la commune, à chiffres constants, sera en capacité de rembourser les annuités d'un nouvel emprunt pour les travaux du centre bourg (17994 €). 2025 marquera par ailleurs la fin du remboursement d'un emprunt de 300 000 € (avec annuité de 26 000 €).

Concernant le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, l'augmentation des tarifs adoptés en 2023 devrait permettre de garantir l'équilibre du budget et de contribuer au budget général pour financer les dépenses de personnels dédiées. Il est rappelé que la loi prévoit le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes en 2026.

**5. Projet d'habitat social pour séniors sur une parcelle communale : Délibération DCM2024-02-02**

Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 2 abstentions, a donné son accord de principe pour que la Société Foncière Chênelet étudie puis réalise un ensemble de dix logements sociaux écologiques à faibles charges, spécifiquement adaptés aux personnes âgées (6 T2 et 4 T3 en PLAI et PLUS dont 8 de plain-pied) et ce sur un terrain communal situé au lieu-dit « La Longeane » et mis à disposition par bail emphytéotique.

**6. Jardins partagés - Demande de subvention à la Région - « Nos communes d'abord » : Délibération DCM2024-02-03**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour l'aménagement des « Jardins partagés » auprès de la Région SUD-PACA. Le coût total HT de l'opération est de 14 112,37 €. Une subvention de 9 878,66 € est sollicitée.

**7. Sécurisation routière – Route du Lastic et RD 994 en entrée d'agglomération en venant de Serres**

La commune a sollicité l'assistance du Département pour sécuriser une portion de la route du Lastic (50 mètres après l'église) menacée par la détérioration du mur de soutènement. La voie sera prochainement et préventivement mise en circulation alternée pour réduire la charge sur le mur.

L'entrée de l'agglomération de la commune en venant de Serres sera décalée juste après le virage à droite et avant la maison technique du Département. Il est prévu de reprendre et renforcer la signalétique pour faire respecter la limitation de vitesse dans l'agglomération. La mise en place d'un plateau traversant pourrait être réalisée dans un deuxième temps (coût évalué à 41 000 € HT d'après les services du Département).

**8. Adhésions : ADIL, Association de Sauvegarde du Patrimoine du Pays du Buëch et des Baronniees et Association des Maires Ruraux des Hautes-Alpes : Délibération DCM2024-02-04**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de renouveler les adhésions suivantes pour l'année 2024 :

- ADIL 04-05 pour 166,95 € (477 habitants x 0,35 €)
- Association de Sauvegarde du Patrimoine du Pays du Buëch et des Baronniees pour 40 €
- Association des Maires Ruraux de France – Hautes-Alpes pour 100 €

**9. Convention de partenariat d'accueil des enfants à l'ALSH « L'Île ô grands » de Serres avec la Commune de Serres : Délibération DCM2024-02-05**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention de partenariat avec la commune de Serres concernant l'accueil des enfants à l'ALSH « L'Île ô grands » de Serres, et à verser la subvention de 600 € pour l'année 2024 afin de permettre aux Rosanais de bénéficier de tarifs préférentiels.

**10. Convention de partenariat avec la CCSB pour la cartographie géolocalisée des réseaux d'eau et d'assainissement : Délibération DCM2024-02-06**

Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 1 abstention, a approuvé les termes de la convention de partenariat avec la CCSB concernant le service de relève des réseaux et a autorisé le Maire à signer ladite convention.

**11. Achat de matériel d'occasion (gazinière, lave-linge, micro-onde, meubles) : Délibération DCM2024-02-07**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de racheter à M. et Mme ALLANCHE, une gazinière, une machine à laver, un micro-onde et une armoire qu'ils ont laissé lors de leur départ, pour la somme de 400€.

**12. Repas des aînés – participation financière : Délibération DCM2024-02-08**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à émettre les titres aux 3 personnes accompagnatrices à hauteur de 20 € par personne.

**13. Demande de subvention pour un voyage scolaire – collège de Veynes : Délibération DCM2024-02-09**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à verser une subvention de 50 € au collège François Mitterrand de Veynes pour un voyage linguistique qui concerne une élève habitante de la commune et scolarisée au collège de Veynes.

**14. Règlement des cimetières de Rosans – modification article 12 – concession cinquantenaire : Délibération DCM2024-02-10**

Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 1 voix contre, a décidé d'apporter une modification complémentaire au règlement des cimetières de Rosans, en supprimant l'article 12 suite à la décision du conseil municipal du 18 décembre 2023 qui a supprimé la possibilité de réserver une concession perpétuelle (maintien de concessions cinquantenaires renouvelables).

**15. Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque de Rosans : Délibération DCM2024-02-11**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir des livres et documents de l'inventaire et a donné son accord pour que ces documents soient, selon leur état, cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin et/ou détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

**16. Suppression de poste – adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe 28h : Délibération DCM2024-02-12**

Le Conseil Municipal a décidé de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires) à compter du 26/02/2024 vu que l'agent concerné bénéficie d'un changement grade.

**17. Questions diverses**

- Nicolas ROSIN propose d'animer un collectif d'habitants pour la réalisation d'expositions dans l'écomusée (Sur les Pas des Huguenots, sur les juifs du Lastic, des expos de l'ONAC, la restitution de l'inventaire du patrimoine, etc.) et de coordonner une nouvelle édition des jeudis de la Tour cet été. Le conseil municipal donne son accord.

La séance publique est levée à 20h05.

Vu le présent compte-rendu,

Le 27 février 2024.

Lionel TARDY, Maire.